



Non assistante en personne en danger

Par **Zlodie**, le **12/06/2020 à 22:39**

Bonjour, je souhaiterais un petit renseignement, si une personne est au courant que son ami est en détresse, et puisse également passer à l'acte du suicide, mais ne fait rien du tout, peut-il être poursuivi pour non assistante en personne en danger ?

Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **12/06/2020 à 22:47**

Bonjour

Si une telle affaire aboutit en justice, le juge devra considérer si l'accusé pouvait intervenir, était sur place, à refuser volontairement d'entendre un appel au secours. ETC...ETC...
Donc difficile de vous répondre sur la base de votre seul post.

Par **Zlodie**, le **12/06/2020 à 22:59**

D'accord merci de votre réponse il s'est qu'un de ses amis est en détresse et même les dates où il y a le risque qu'il passe à l'acte, il a tout reçu par message mais il ne fait rien du tout